L'APPUI AUX RÉDUCTIONS DE FACTURE : LE SLIME

QU'EST-CE QUE LE SLIME ?

Le SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie) Actifs 67 est un service du Département du Bas-Rhin hors Strasbourg Eurométropole qui permet d'intervenir auprès des ménages qui ont du mal à payer leurs factures d'énergie ou à chauffer leur logement pour réduire leurs factures d'eau et d'énergie.

QUI EST CONCERNÉ ?

Tout ménage ayant des difficultés à payer ses factures d'énergie.

QUELS AVANTAGES ?

- Bénéficier de conseil et d'astuces pour consommer intelligemment.
- Bénéficier également de la mise à disposition de petits équipements économes vous permettant de réaliser rapidement des économies financières et d'améliorer le confort dans votre logement.

COMMENT ÇA MARCHE ?

ÉTAPE 1 :
Contactez votre travailleur social ou contactez SLIME au 03.88.76.63.01 ou slime@bas-rhin.fr

ÉTAPE 2 :
Vous recevrez la visite à domicile d'un volontaire en service civique qui analysera vos habitudes de consommation. Il disposera des équipements de mesure dans votre logement afin d'établir un bilan énergétique de votre logement.

ÉTAPE 3 :
Un bilan énergétique de votre logement vous sera proposé et le volontaire en service civique vous présentera les gestes à adopter afin de moins consommer. Il posera gratuitement des petits équipements économes (ampoule basse consommation, joint de fenêtre, bas de portes...) dans votre logement.

ÉTAPE 4 :
Au bout de quelques mois, une nouvelle rencontre permettra d'évaluer si vous avez pu réaliser des économies sur votre facture.

INFO+

CONSEIL DÉPARTEMENTAL BAS-RHIN

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU BAS-RHIN
HÔTEL DU DÉPARTEMENT
Place du Quartier Blanc / 67964 STRASBOURG cedex 9
Tél : **03 88 76 67 67** / Fax : **03 88 76 67 97**

www.bas-rhin.fr

MISSION HABITAT, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
Secteur Habitat
Tél. : 03 88 76 63 01
logement@bas-rhin.fr

Direction de la Communication CD Bas-Rhin / Février 2017 / Impression CD67.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL BAS-RHIN

> AGIR AU CŒUR DE VOS VIES

HABITAT

COMMENT RÉALISER DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE AUJOURD'HUI ?

« La loi identifie le Département comme pilote sur la lutte contre la précarité énergétique. Pour le Département, cette politique permet de répondre à plusieurs enjeux : environnementaux, sociaux et sanitaires. Notre rôle est de sensibiliser les bas-rhinois à la réhabilitation énergétique des logements, de les inciter grâce aux aides financières à réaliser les travaux et de les orienter vers un accompagnement individualisé pour réduire leurs charges.
Chaque année, le Département investit plus de 5 millions d'euros pour accompagner les projets de travaux de rénovation énergétique au titre de sa politique volontariste et de sa délégation des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat. »

Etienne WOLF,
Vice-Président en charge des politiques de l'Habitat

Les aides aux travaux : Le PIG Rénov'Habitat 67

Vous souhaitez améliorer le confort énergétique de votre logement ?

Le Département vous soutient financièrement dans votre projet de rénovation !

QUI EST CONCERNÉ ?

- Les propriétaires occupants
- Les propriétaires bailleurs
- Les propriétaires de logements vacants
- Les investisseurs

QUELS TRAVAUX ?

La plupart des travaux destinés à l'amélioration de l'habitat en matière de sécurité (électricité, sanitaire...) de salubrité (étanchéité, ventilation...) ainsi que les travaux visant à réduire vos charges énergétiques (chauffage, isolation, menuiseries extérieures...).

Sont également concernés, les travaux d'embellissement des façades des maisons traditionnelles d'avant 1900 (crépissage, menuiseries extérieures, couverture et éléments architecturaux...)

QUELLES CONDITIONS ?

- Le logement doit dater de plus de 15 ans
- Les travaux ne doivent pas avoir commencé à la date de dépôt du dossier
- Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment pour un montant supérieur à 1500 €

QUELS MOYENS ?

Les aides du Département, de l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat), de l'Etat (Programme Habiter Mieux) et des collectivités le cas échéant peuvent être mobilisées pour la réalisation de ces travaux par les propriétaires (occupants ou bailleurs).

Le Programme d'Intérêt Général Rénov'Habitat 67 et les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat peuvent vous concerner !

QUELS OBJECTIFS ?

Diminuer vos charges d'énergie (isolation, chauffage)

Mettre aux normes les logements vétustes (électricité, sanitaires...)

Disposer d'un soutien technique et financier pour rénover votre logement

QUELS AVANTAGES ?

- Des conseils gratuits et personnalisés
- Des subventions pour les travaux (sous certaines conditions)
- Des avances de subventions (sous certaines conditions)
- Un accompagnement renforcé pendant les travaux

OÙ SE RENSEIGNER ?

Des bureaux d'études sont missionnés par le Département et les collectivités pour vous aider dans toutes les phases de votre projet.

Un bureau intervient sur chaque territoire. Vous pouvez le contacter par téléphone.

CONTACTS

Contactez gratuitement le bureau d'études missionné par le Département sur votre territoire :

Sur **bas-rhin.fr/habitatlogement**
ou au **0 810 140 240** (coût d'un appel local)

- **Territoire NORD**
  Urba concept - Tél. : 03 88 68 37 00
- **Territoire OUEST**
  Urbam Conseil - Tél. : 03 29 64 45 16
- **Territoire SUD-BRUCHE, PIEMONT DES VOSGES**
  SOLIHA ALSACE - Tél. : 03 90 41 40 90
- **Territoire SUD-RIED**
  Urbam Conseil - Tél. : 03 29 64 45 19